

Temps partiel sans jour fixe?

Par qwerty, le 26/04/2010 à 07:17

Bonjour,

Au retour de mon congé parental (dans 2 mois), mon patron a accepté que je passe à 80% mais refuse de me donner un jour fixe, pour permettre plus de flexibilité de son côté. En a-t-il le droit ? Je sais qu'il peut choisir le jour non travaillé, mais peut-il disposer ainsi de mon temps ?

Merci d'avance

Par miyako, le 26/04/2010 à 22:39

Bonsoir , Un peu plus d'explications ,pour pouvoir vous répondre. Merci Amicalement vôtre suji Kenzo

Par qwerty, le 27/04/2010 à 08:49

Je vais essayer d'être plus claire alors :)

Dans 2 mois, c'est la fin de mon congé parental et je reprends donc le travail.

Mon patron a accepté un temps partiel (28h/semaine) mais refuse de me donner un jour non travaillé fixe. En gros il faut que je sois dispo tous les jours de la semaine, je ne peux pas rester chez moi le mercredi, par exemple.

Ce qui, évidemment, pose de gros problèmes quant à la recherche du mode de garde. Alors, peut-il me demander de faire 28h/semaine réparties sur tous les jours de la semaine, ou est-il obligé de fixer un jour non travaillé?

Merci de votre réponse!